

MAITRE D'OUVRAGE
COLLEGE DES MISSIONS AFRICAINES
HAGUENAU

I RUE DES MISSIONS AFRICAINES,
67500 HAGUENAU

OPÉRATION :

MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE
DU BATIMENT "EXTERNAT"

I RUE DES MISSIONS AFRICAINES,
67500 HAGUENAU

REGLEMENT DE CONSULTATION

DOSSIER	073
DATE	MAI 2018
PHASE	PRO
INDICE	/

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES :
VENDREDI 04/06/2018 À 12H00

DATE ET HEURE DE LA VISITE CONSEILLÉE DU SITE :
HORAIRE D'OUVERTURE DU COLLÈGE

ARTICLE 1 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET

LA PRÉSENTE CONSULTATION CONCERNE :

MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE DU BATIMENT “EXTERNAT”

1.2 DÉCOMPOSITION EN LOTS

N°	DÉSIGNATION
1	DÉSAMIANTAGE
2	DÉMOLITION / GROS ŒUVRE
3	CHARPENTE MÉTALLIQUE
4	MENUISERIE SERRURERIE
5	PLÂTRERIE – FLOCAGE
6	MENUISERIES INTÉRIEURES
7	REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE / CARRELAGE
8	PEINTURE – FINITIONS EXTÉRIEUR & INTÉRIEURE
9	CHAUFFAGE
10	SANITAIRE / VENTILATION
11	ELECTRICITÉ SSI
12	ESPACE VERT
13	VRD

ARTICLE 2 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- RÈGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.) ;
- CCAP ;
- CCCT
- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)
- DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (D.P.G.F.)
- RAPPORT AMIANTE
- RAPPORT DE SOL
- CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL DU SSI
- RICT (EN COUR DE RÉDACTION)
- PGC (EN COUR DE RÉDACTION)
- ENSEMBLE DES DOCUMENTS TRANSMIS DANS LE CADRE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES EST REMIS GRATUITEMENT À CHAQUE CANDIDAT. IL EST DISPONIBLE SUR LE SITE DU COLLÈGE OU À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE :

WWW.COLLEGE-MISSIONS-AFRICAINES.FR OU GESTION@COLLEGE-MISSIONS-AFRICAINES.FR

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

LES OFFRES DES ENTREPRISES SERONT ENTIÈREMENT RÉDIGÉES EN LANGUE FRANÇAISE ET EXPRIMÉES EN EURO. SI LES OFFRES SONT RÉDIGÉES DANS UNE AUTRE LANGUE, ELLES DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉES D'UNE TRADUCTION EN FRANÇAIS, CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ ; CETTE TRADUCTION DOIT CONCERNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS REMIS DANS L'OFFRE.

3.1 DOCUMENTS À PRODUIRE

CONFORMÉMENT AUX INDICATIONS DU CCAP ET CCCT

PIÈCES DE L'OFFRE :

UN PROJET DE MARCHÉ COMPRENANT PLUS PARTICULIÈREMENT:

- CCAP
- ACTE DE SOUMISSION (ANNEXE A DU CCAP)
- CCCT
- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)
- DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (D.P.G.F.) ;
- PLANNING
- ENSEMBLE DES PIÈCES DE L'APPEL D'OFFRE

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

4.1 TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER

LES CANDIDATS TRANSMETTENT LEUR OFFRE SOUS PLI PORTANT LES MENTIONS :

OFFRE POUR :

LOT N° ... -

CE PLI DOIT CONTENIR DANS UNE SEULE ENVELOPPE L'ENSEMBLE DES PIÈCES DÉFINIES DANS LE CCAP ET CCCT ET DEVRA ÊTRE REMIS CONTRE RÉCÉPISSÉ OU, S'IL EST ENVOYÉ PAR LA POSTE PAR PLI RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION POSTAL , À L'ADRESSE SUIVANTE :

**COLLEGE DES MISSIONS AFRICAINES
HAGUENAU**

I RUE DES MISSIONS AFRICAINES,
67500 HAGUENAU

NOTA :

IL EST SOUHAITÉ QUE LES ENTREPRISES JOIGNENT À LEUR ENVOI PAPIER UN SUPPORT INFORMATIQUE (CD CLÉ USB) SUR LEQUEL SE TROUVERA L'ENSEMBLE DU DOSSIER DEMANDÉ.

4.2 TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE

L'ACHETEUR ACCEPTE LA TRANSMISSION DES OFFRES DES CANDIDATS RETENUES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE :

GESTION@COLLEGE-MISSIONS-AFRICAINES.FR

LES ENTREPRISES PEUVENT TRANSMETTRE EN SUPPLÉMENT UNE COPIE DE SAUVEGARDE DE LEURS PLIS REMIS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.

TOUT FICHIER INFORMATIQUE TRANSMIS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE COMPORTANT UN VIRUS DÉTECTÉ LORS DE L'OUVERTURE DU PLI ENTRAÎNERA L'IRRECEVABILITÉ DE L'OFFRE OU DE LA CANDIDATURE SI CELLES-CI NE SONT PAS ACCOMPAGNÉES D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE. LE CANDIDAT EN SERA INFORMÉ.

EN FIN DE PROCÉDURE, LE POUVOIR ADJUDICATEUR TRANSFORMERA L'OFFRE ÉLECTRONIQUE DU SOUMISSIONNAIRE RETENUE, EN OFFRE PAPIER CE QUI DONNERA LIEU À LA SIGNATURE MANUSCRITE DU MARCHÉ PAR LES PARTIES.

EN CAS DE PROBLÈMES LIÉS À L'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION, L'ENTREPRISE DEVRA JOINDRE DIRECTEMENT LE SUPPORT TECHNIQUE D'E-MARCHESPUBLICS (01 55 80 73 21) OU LA SRIG (0388623818)

ARTICLE 5 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

5.1 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

POUR OBTENIR TOUS LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES QUI LEUR SERAIENT NÉCESSAIRES AU COURS DE LEUR ÉTUDE, LES CANDIDATS DEVRONT FAIRE PARVENIR UNE DEMANDE À :

RENSEIGNEMENT(S) TECHNIQUE(S) ET ADMINISTRATIF :

ARCHETYPE ;

32A RUE DES FILEURS

67240 BISCHWILLER

MR BURY

TÉL. 03 88 53 98 98

EMAIL : AGENCE@ARCHETYPE-SAS.FR

SRIG INGÉNIEURS

5 RUE DE LISBONNE

67300 SCHILTIGHEIM

MR GUERIN

TÉL. 03 88 62 38 18

EMAIL : PASCAL.GUERIN@SRIG.FR

BMAI ;

6 ROUTE DE TURCKHEIM

68230 NIEDERMORSCHWIHR

MR MARRA

TÉL : 03 89 30 06 75

EMAIL : BMAI@ORANGE.FR

5.2 VISITE SUR SITE (CONSEILLÉE)

VISITE CONSEILLÉE AU HORAIRE D'OUVERTURE DU COLLÈGE

ARTICLE 6 : NEGOCIATION / DISCUSSION

UNE NÉGOCIATION / DISCUSSION POURRA ÊTRE MENÉE AVEC LES TROIS CANDIDATS LES MIEUX PLACÉS AU REGARD DES CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES, DANS LA MESURE OÙ LE PRIX EST SUPÉRIEUR À L'ESTIMATION ET/OU LA VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE N'EST PAS TOUT-À-FAIT SATISFAISANTE, Y COMPRIS AVEC LES OFFRES IRRÉGULIÈRES OU INACCEPTABLES.

ARTICLE 7 : MODALITES DE JUGEMENT DES OFFRES

LE MARCHÉ SERA ATTRIBUÉ AU CANDIDAT AYANT PRÉSENTÉ L'OFFRE ÉCONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE, APPRÉCIÉE EN FONCTION DES CRITÈRES DE JUGEMENT SUIVANTS :

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	PONDÉRATION
VALEUR TECHNIQUE	50 %
VALEUR FINANCIÈRE	50 %

VALEUR TECHNIQUE (50 %) DÉCOMPOSÉ COMME SUIVANT :

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	PONDÉRATION	
PLANNING		20
	<i>SIGNER</i>	<i>20</i>
	<i>REMIS SANS SIGNATURE</i>	<i>10</i>
	<i>NON REMIS</i>	<i>0</i>
FICHES TECHNIQUES DES MATÉRIAUX MIS EN ŒUVRE POUR LES TRAVAUX		20
	<i>FICHE DÉTAILLÉE ET COMPLET</i>	<i>20</i>
	<i>FICHE REMIS MAIS NON COMPLET</i>	<i>10</i>
	<i>SANS FICHE</i>	<i>0</i>
MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MIS EN ŒUVRE POUR LES TRAVAUX		10
	<i>EFFECTIF RENSEIGNER ET SUFFISANT</i>	<i>10</i>
	<i>NON RENSEIGNER OU PAS POUR LE CHANTIER</i>	<i>0</i>

- VALEUR FINANCIÈRE (50%) DÉCOMPOSÉE COMME SUIVANT :

*LE CRITÈRE "PRIX" EST NOTÉ SUR 50 POINTS, L'OFFRE CONFORME LA MOINS DISANTE SE VOYANT ATTRIBUER LE MAXIMUM DE POINTS. LES NOTES NP SERONT DÉTERMINÉES EN APPLICATION DE LA FORMULE SUIVANTE :

$$NP = B (2-P/PO)$$

NP : NOTE POUR LE CRITÈRE PRIX

B : BARÈME DE NOTATION DU CRITÈRE PRIX

P : PRIX DE L'OFFRE

PO : PRIX DE L'OFFRE CONFORME LA MOINS CHÈRE

LES ÉVENTUELLES NOTES INFÉRIEURES À 0 N'AURONT PAS D'INCIDENCE SUR LES NOTES RELATIVES AUX AUTRES CRITÈRES (PAS DE RETRAIT DE POINTS).

DÉTECTION DES OFFRES ANORMALEMENT BASSES.

AFIN DE DÉTECTER LES OFFRES ANORMALEMENT BASSES AU SENS DE L'ARTICLE 55 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS. UNE PREMIÈRE MOYENNE M1 SERA CALCULÉE SUR LA BASE DE TOUTES LES OFFRES REMISES ET JUGÉES ACCEPTABLES.

LES OFFRES SITUÉES À PLUS DE 20 % AU DESSUS DE CETTE MOYENNE SERONT EXCLUES DU CALCUL DE LA MOYENNE M2.

UNE SECONDE MOYENNE M2 CORRESPONDANT À LA MOYENNE DE TOUTES LES OFFRES REMISES ET JUGÉES ACCEPTABLES À L'EXCLUSION DE CELLES SITUÉES PLUS DE 20 % AU DESSUS DE LA MOYENNE M1 SERA ENSUITE CALCULÉE.

SONT POTENTIELLEMENT ANORMALEMENT BASSES, LES OFFRES SITUÉES À PLUS DE 15 % EN DESSOUS DE LA MOYENNE M2. CES OFFRES DOIVENT FAIRE L'OBJET DE LA PROCÉDURE PRÉVUE À L'ARTICLE 55 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS.

DANS LE CAS OÙ DES ERREURS PUREMENT MATÉRIELLES (DE MULTIPLICATION, D'ADDITION OU DE REPORT) SERAIENT CONSTATÉES DANS L'OFFRE DU CANDIDAT, L'ENTREPRISE SERA INVITÉE À CONFIRMER L'OFFRE RECTIFIÉE ; EN CAS DE REFUS, SON OFFRE SERA ÉLIMINÉE COMME NON COHÉRENTE.